

## **Reprise des activités nautiques en mer à compter du 11 mai**

Message d'Erwen Leon, maire de Perros Guirec, 09/05/2020

Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que vous vous portez bien, vous et vos proches. Si la circulation du virus a ralenti, il est encore néanmoins présent et toutes les précautions sanitaires pour endiguer sa diffusion sont impératives.

Nous avons le plaisir de vous transmettre le mail d'Eamon MANGAN, Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Côtes-d'Armor, relatif à la reprise des activités nautiques en mer.

A l'issue de deux mois de confinement, vous allez pouvoir reprendre la mer dès lundi 11 mai. C'est une bonne nouvelle qui est juste. C'est également l'aboutissement de discussions dans le cadre de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance où vous étiez représentés par l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne. Vous trouverez ci-dessous un communiqué de notre Président Mickaël QUERNEZ.

Pour assurer le retour des plaisanciers en sécurité sur nos ports, l'APPB, l'APPA et la FFPP ont pris des engagements en termes d'actions et de moyens à mobiliser, au travers de deux projets de documents soumis le 27 avril au Secrétaire Général de la Mer, Denis Robin :

- Une Charte d'engagement face à la crise sanitaire,
- Un Guide des bonnes pratiques pour la sécurité des plaisanciers.

Vous trouverez ce document en pièce jointe, je vous invite à en prendre bonne connaissance.

Demain, Arnaud PIEPERS, responsable des Ports de PERROS-GUIREC, vous communiquera les dispositions mises en place pour la réouverture de nos services lundi matin.

Bonne navigation et prenez soin de vous !

**Erven LEON**

*Maire de Perros-Guirec*

*Vice-président de Lannion Trégor Communauté*

*Vice -président du Département des Côtes d'Armor*

**Yannick CUVILLIER**

Adjoint au Maire de Perros-Guirec en charge des Ports et du Littoral

Vice-Président de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB)

## Communiqué de Mickaël QUERNEZ, Président de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne :

Bonjour à tous,

Le retour à la navigation et la réouverture des ports de plaisance le 11 mai viennent d'être confirmés !

Le résultat d'un travail mené en concertation avec les acteurs de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance : les représentants des industries nautiques, des ports de plaisance, des sports nautiques et des plaisanciers, qui ont su parler d'une même voix et porter le même message.

La Préfecture Maritime de l'Atlantique confirme : "À partir du lundi 11 mai 2020, dans le respect des dispositions gouvernementales en vigueur, la pratique des activités nautiques en mer est de nouveau possible sur la façade atlantique." (consulter le communiqué<<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/communiqués-presse/rappel-de-conseils-de-securite-essentiels-pour-la-pratique-des-activites-nautiques-en-mer>>)

"Nos plages et sentiers littoraux vont pouvoir retrouver vie. Les bases nautiques et plaisanciers retrouver leur espace de liberté et de loisirs. Je salue la réponse du Gouvernement à nos sollicitations et la mobilisation citoyenne qui l'a rendue possible. Cette confiance faite aux maires, aux professionnels de nos bases nautiques et ports de plaisance nous oblige. Avec les Préfets nous allons pouvoir nous mettre tout de suite au travail sur la base des protocoles et chartes d'engagements transmis aux ministères."

**Michaël QUERNEZ**

Président de l'APPB

---

**De :** DDTM 22/DML (Délégation Mer et Littoral) emis par FROUX Didier (adjoint au chef de service) - DDTM 22/DML/SAMEL [<mailto:ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr>]

**Envoyé :** vendredi 8 mai 2020 18:44

**À :** destinataires inconnus:

**Objet :** Reprise des activités nautiques en mer à compter du 11 mai

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à trouver ci-dessous un communiqué de presse du préfet maritime de l'Atlantique relatif à la reprise des activités nautiques en mer à compter du 11 mai prochain, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et des règles de sécurité en mer.

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/communiqués-presse/rappel-de-conseils-de-sécurité-essentiels-pour-la-pratique-des-activités-nautiques-en-mer>

Certaines modalités pratiques de cette reprise des activités nautiques seront précisées prochainement, en étroite relation avec les maires des communes littorales du département s'agissant en particulier des activités exercées depuis les plages.

Cordialement,

**Eamon MANGAN**

Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Côtes-d'Armor

***Destinataires :***

- *communes littorales*
- *gestionnaires de ports de plaisance*
- *gestionnaires de zones de mouillages*
- *présidents d'associations de plaisance, sports et loisirs nautiques, pêche de loisirs*
- *chantiers navals*